

Thomas D'JOURNO - SELARL EKLAR AVOCATS

43/45 Rue Breteuil - 13006 Marseille

Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@eklar.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR REITERATION DES ENCHERES
EN UN SEUL LOT DE VENTE**

D'UN APPARTEMENT, D'UNE CAVE ET D'UN PARKING

dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété
« **VERDILLON LUMIERE** », situé à MARSEILLE (13010),

71 A - 71 G Boulevard Icard,
Rue Verdillon et 135 Boulevard Romain Rolland
cadastral section 859 B n° 211, 214 et 215

MISE A PRIX : SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 €)

VISITE LE VENDREDI 27 FEVRIER 2026 DE 9 H 00 A 10 H 00

**L'ADJUDICATION AURA LIEU
LE MERCREDI 11 MARS 2026 à 9 h 30**

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Salle n°8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

**DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :**

cadastral section 859 B n° 211, 214 et
215 (anciennement cadastré section
859 B n° 83).

D'après le titre de propriété

Dans un ensemble immobilier dénommé « **VERDILLON LUMIERE** » situé à MARSEILLE (13010), 71 A - 71 G Boulevard Icard, Rue Verdillon et 135 Boulevard Romain Rolland

**LE LOT NUMERO QUATRE
CENT SEIZE (416) :**

Une cave n° 8 située au rez-de-chaussée du bâtiment A cage d'escalier 5,

Et les 1/10.000ème de la propriété du sol et des parties communes générales.

LE LOT NUMERO QUATRE CENT DIX-SEPT (417) :

Un appartement situé au quatrième étage à droite du bâtiment A cage d'escalier 5 comprenant : un hall d'entrée, un dégagement, salle de bains, water-closet, cuisine, divers placards et penderies, loggia et quatre pièces principales,

Et les 93/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

ET LE LOT NUMERO CINQ CENT VINGT-SIX (526) :

Un parking portant le n° 5 situé au rez-de-chaussée du bâtiment A,

Et les 2/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété, établi aux termes d'un acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, notaire à Marseille, le 2 octobre 1964, publié au Service de la Publicité Foncière de Marseille 2, le 16 octobre 1964 volume 3838 n° 15.

D'après le procès-verbal de description

Maître FORNELLI, Commissaire de Justice associé à Marseille, a établi le 27 septembre 2024 le procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que l'appartement se situe au 4ème étage à droite du bâtiment A, cage d'escalier 5 dénommée E. Il se compose d'une entrée, d'un couloir de circulation distribuant une salle d'eau, un WC, un séjour et une cuisine donnant accès à une loggia et un séchoir fermé, et de 3 chambres. Le parking porte le n° 5 et se situe au rez-de-chaussée du bâtiment A.

La cave porte le n° 8 et se situe au rez-de-chaussée du bâtiment A, cage d'escalier 5.

Les lieux sont vides et inoccupés.

Le syndic de la copropriété est le cabinet SLM IMMOBILIER 254, rue Paradis, 13006 MARSEILLE.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de 77,63 m².

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société **COMPAGNIE EUROPEENNE**

DE GARANTIES ET CAUTIONS

société anonyme au capital de 262.391.274,00 €, immatriculée au RCS de PARIS, n° SIREN 382 506 079 dont le siège sis 59, Avenue Pierre Mendès-France, 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié audit siège es qualité,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat Associé au sein de la SELARLEKLARAVOCATS.

Lors de l'audience du 18 juin 2025, ledit bien a été adjugé à la somme de 153.000 euros outre les charges. Le certificat prévu par l'article R.322-67 du Code des Procédures civiles d'exécution a été délivré le 10 novembre 2025 par le Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille et signifié les 26 novembre et 2 décembre 2025 au débiteur saisi et à l'adjudicataire.

Suivant ordonnance rendue le 24 décembre 2025 par le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille il a été ordonné la remise en vente du bien par voie d'une nouvelle adjudication et fixé la date d'audience de vente sur réitération des enchères au Mercredi 11 Mars 2026 à 9 h 30.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :
Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet **<http://www.eklar.com>** du Cabinet de Me Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de Marseille,
- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45 Rue Breteuil, 13006 Marseille – Tél. : 04.13.24.13.63 – **f.hoffmann@eklar.com**
- Au **Greffé du Tribunal Judiciaire de Marseille**, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 28 janvier 2026

Me Thomas D'JOURNO
Avocat